

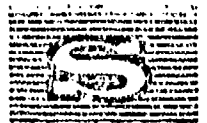
NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11593/Add.46
25 novembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI
LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct suivant.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/11593, daté du 7 janvier 1975 et dans les additifs pertinents. Au cours de la semaine qui s'est terminée le 22 novembre 1975, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.

Au cours de cette semaine, toutefois, il a procédé, le 17 novembre, à sa 1855^{ème} séance, à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice. Lors du scrutin, les cinq candidats ci-après ont obtenu la majorité de voix requise au Conseil de sécurité : M. Taslim Olawale Elias (Nigeria), M. Manfred Lachs (Pologne), M. Hermann Mosler (République fédérale d'Allemagne), M. Shigeru Oda (Japon) et M. Salah El Dine Tarazi (République arabe syrienne).

Etant donné que les cinq candidats précités ont obtenu la majorité de voix requise à l'Assemblée générale, ils ont été déclarés élus membres de la Cour internationale de Justice pour une durée de neuf ans, à compter du 6 février 1976.